



L'écho

Flash

de Saint-Sulpice-la-Forêt

Bulletin municipal d'information ■ Novembre 2012

COMMUNIQUÉ mairie

RÉUNION PUBLIQUE vendredi 7 décembre

Commission Sécurité transports Aménagements de la RD 97

(Rue Naise / Rue de la Chesnais)

Dans le cadre des aménagements de sécurisation de la RD 97, la commission sécurité Transports propose aux riverains de la RD 97, à ses utilisateurs et à toute personne intéressée, une réunion de présentation et d'échanges sur les possibilités de modifications de circulation sur cette voie.

Cette départementale qui traverse notre bourg sur l'axe Betton/Chasné, constitue en effet un axe fort de circulation.

La réunion se tiendra **vendredi 7 décembre de 19h à 22h** à la mairie. Ce temps de

rencontre et d'échanges sur les aménagements se décomposera en deux parties :

de 19h à 20h30 Rue de la Chesnais / Route de Chasné

de 20h30 à 22h Rue Naise

JEAN-MARC BELOT

ÉLU SÉCURITÉ TRANSPORT
ET RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

VŒUX de la municipalité

À l'occasion de la nouvelle année, l'équipe municipale présentera ses vœux aux Sulpiciennes et Sulpiciens **le vendredi 11 janvier à 19h** salle polyvalente.



Depuis février dernier, victime d'un problème de santé, j'ai dû cesser provisoirement mes fonctions de Maire.

J'ai été remplacé, dans la plénitude de mes fonctions, conformément au code général des Collectivités territoriales, par le premier adjoint : Gérard Lescoat.

Merci à lui, à l'ensemble de l'équipe municipale et au personnel d'avoir assumé la charge de travail supplémentaire générée par mon absence.

Merci aussi aux Sulpiciennes et aux Sulpiciens, qui m'ont apporté leur soutien durant cette période difficile et m'ont encouragé à reprendre mes fonctions.

Depuis début septembre, c'est chose faite, dans la limite de ma résistance physique. Je suis de nouveau au service de la commune, même si l'aide de tous m'est nécessaire, ce dont je ne doute pas.

Bonne fin d'année. À vous revoir lors des vœux.

Jean-Yves DUVAL MAIRE

Centre Communal d'Action Sociale

Campagne pour l'attribution de la Médaille de la Famille

Les dossiers de candidature, à demander en mairie, sont à déposer au plus tard le 10 décembre pour la promotion 2013. Cette distinction honorifique est attribuée aux mères de famille qui élèvent, ou ont élevé, quatre enfants ou plus, dont l'aîné a au moins 16 ans (né avant fin mai 1997). Elle peut aussi être décernée aux pères de famille qui assurent, ou ont assuré, seuls l'éducation de leurs enfants.

Son attribution prend en compte l'exemplarité de la famille en matière d'éducation :

Bronze : 4 ou 5 enfants – **Argent :** 6 ou 7 enfants – **Or :** 8 enfants et plus.

La demande peut être faite par le (ou la) candidat(e) ou par un tiers : l'occasion pour des enfants, pourquoi pas, de faire un beau cadeau pour la fête des mères ou la fête des pères.

Le dossier de candidature, comprenant l'avis du maire, est ensuite examiné par une commission organisée par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) : c'est le préfet du département qui décide au final de l'attribution de cette distinction.

Projet de séjour à la montagne

Un projet de départ en vacances d'hiver est proposé aux adolescents de 10 à 13 ans et aux jeunes de 14 à 17 ans.

L'équipe d'animation UFCV s'est associée avec les Espace Jeunes de Cintré, Corps-Nuds et Pacé.

L'idée est que l'ensemble des groupes s'investisse et participe à l'organisation d'un séjour qui se déroulera **du 3 au 10 mars 2013** à Crest-Volant (Alpes) : des rencontres en amont seront organisées avec les jeunes afin de faire connaissance et de mettre en place collectivement des actions d'autofinancement destinées à réduire le coût du séjour.

Pour mieux échanger avec les jeunes et les familles, une première rencontre collective aura lieu le **samedi 17 novembre** à Cintré à 10h30, salle de La Grange. Une seconde rencontre aura également lieu pour les Sulpiciens le **samedi 24 novembre** à l'Espace Jeunes de Saint-Sulpice-la-Forêt à 10h30, lors de laquelle les inscriptions au séjour pourront être effectuées.

Les programmes d'animations sont en ligne sur le site www.saint-sulpice-la-foret.fr dans la rubrique jeunesse. Pensez à réserver les repas et les sorties spécifiques !

Rens. et inscriptions : Jean-Marc Feunteun Service Enfance-Jeunesse UFCV St-Sulpice-la-Forêt **06 32 89 93 03** ou jean-marc.feunteun@ufcv.fr





■ Séance du **10 mai 2012**

Le conseil municipal est présidé, en l'absence du maire, par Gérard Lescoat 1^{er} adjoint.

Délégations du maire

Gérard Lescoat donne lecture des délégations et le conseil est informé des décisions prises dans le cadre de celles-ci. Elles concernent, essentiellement, l'école, le Guibra et les panneaux de signalisation. Par ailleurs, le conseil prend connaissance de deux renoncements au droit de préemption.

Délibérations

■ Le Guibra

Par délibération du 24 avril 2012, le conseil municipal a décidé de créer un commerce de type "Bar Multiservices" au Guibra et d'établir un bail de location-gérance, au loyer mensuel de 375 €.

Joël Ristori rappelle qu'il a été proposé une exonération de loyer pendant les mois d'été, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Après délibération, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accepter cette exonération, sachant que la consultation de la comptabilité pourra se faire à tout moment et permettra, ainsi, d'ajuster l'exonération temporaire en fonction des résultats.

■ Rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution publique d'énergie électrique (SDE35)

Gérard Lescoat précise que le rapport est consultable en mairie. Ce rapport a été validé, après présentation au bureau syndical le 27 octobre 2011. Il concerne les années 2009 et 2010 ; il présente une restitution et une analyse des données de la concession sur l'ensemble des domaines concernant l'exploitation du réseau de distribution publique de l'électricité.

Après délibération, par 14 voix pour, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

■ ZA du Tronchay

Joël Ristori précise que le SDE35 demande d'intégrer la voirie "ZA Le Tronchay" dans la voirie communale, pour des raisons de subventions.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes législatives, liées à une telle opération, ainsi que la longueur de cette voirie (35 mètres), le conseil municipal, par 14 voix pour, émet un avis favorable à cette opération.

■ Refonte du tableau relatif à la voirie communale

Une présentation, remise à jour, de la voirie communale est fournie. On peut y compter 5 355 mètres de routes goudronnées et 7 348 mètres de chemins communaux.

Après avoir pris connaissance de ces données et après délibération, le conseil municipal les accepte et autorise M. le Maire à notifier les nouvelles données aux administrations concernées et à signer tous actes relatifs à cette refonte.

■ Renouvellement photocopieur de la mairie

Après étude des devis et délibération, le conseil municipal, par 14 voix pour, décide de retenir le modèle "Konica Minolta C280", proposé par Repro Conseil, pour un montant de 5 968,20 € HT et accepte le contrat de maintenance de 5 ans.

■ Cimetière : tarif des plaques "Jardin du souvenir"

Pour harmoniser les plaques posées sur la colonne du "Jardin du souvenir", il a été demandé à l'entreprise Thomas de réaliser et de poser des plaques avec : nom – prénom, dates de naissance et de décès.

La commune commandera et réglera les plaques à

l'entreprise ; elle les facturera ensuite aux familles.

Le prix d'une plaque livrée et posée est de 50 € TTC.

Après délibération, par 14 voix pour, le conseil municipal accepte cette décision.

■ Poste d'adjoint technique : vacance d'emploi

Après étude des candidats et délibération le conseil municipal, par 14 voix pour, décide de maintenir le poste vacant au grade d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet.

■ Enfance / Jeunesse

Il s'agit de mettre en place une commission, pour étudier les candidatures à la délégation de service public pour l'organisation et la gestion de l'ALSH et de l'animation jeunesse.

Il est proposé de nommer 1 président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après délibération, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, désigne les membres suivants :

PRÉSIDENT : F. Monbureau

MEMBRES TITULAIRES : M. Le Ber – S. Caillibot – S. Dorel

MEMBRES SUPPLÉANTS : J.L. Corre – G. Lescoat – J. Ristori

■ Désignation d'un membre en charge des questions de défense

Pour remplacer G. Boissonnade, qui a démissionné, il est demandé au conseil municipal de désigner un nouveau représentant de la municipalité auprès de l'Union des combattants.

Après délibération, par 13 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, le conseil municipal désigne Gérard Brunel, élu en charge des questions de défense.

■ Séance du **7 juin 2012**

Le conseil municipal est présidé, en l'absence du maire, par Gérard Lescoat 1^{er} adjoint.

■ Point ALSH et animation jeunesse

Présentation par Myriam Le Ber des modifications.

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- Décide de relancer la Délégation de Service Public (DSP) procédure simplifiée pour l'organisation et la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de l'animation Jeunesse ;

- Accepte le Cahier des Charges ;

- Charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de DSP procédure simplifiée pour l'ALSH et l'animation Jeunesse (la convention précédente, avec l'UFCV, arrive à échéance le 31/12/2012), pour une durée de 3 ans ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette procédure.

■ Renouvellement de ligne de trésorerie

Trois banques ont été consultées. Le Crédit Mutuel de Bretagne ne propose pas de renouvellement de ligne de trésorerie et n'a donc pas répondu.

Après délibération, le choix du conseil municipal s'est porté sur le Crédit Agricole (2,75 %), en compétition avec la Caisse d'Epargne (3,318 %).

Par 15 voix pour, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le Crédit Agricole, pour l'ouverture d'un crédit à court terme de 250 000 €. Cette ouverture est spécifique à des opérations d'investissement du budget communal.

■ Assainissement

Par 15 voix pour, le conseil municipal accepte le compte mémoire Assainissement pour l'année 2011.



■ Syndicat Départemental d'Energie 35

Lecture, par G. Lescoat, d'un courrier reçu de la Préfecture. Depuis le 3 novembre, l'organisation du service public de la distribution d'électricité a été confiée, en Ille-et-Vilaine, par arrêté préfectoral, au SDE35.

En application de l'article L.5211-5 III du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne, de plein droit, la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert.

Après délibération, le conseil municipal, par 15 voix pour : autorise, en application de l'article sus-nommé, Monsieur le Maire à signer le procès-verbal.

■ Participation pour Raccordement à l'égout

Pour les permis de construire, déposés à compter du 1^{er} juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout sera remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Conformément à la loi, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles, soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour l'assainissement collectif (PAC).

Après en avoir été informé par le premier adjoint, G. Lescoat, et après délibération, le conseil municipal, par 15 voix pour, décide de fixer la PAC, pour les constructions nouvelles, au 1^{er} juillet 2012, à 802,20 € par logement.

■ Autorisation spéciale de Crédit n° 1

Afin d'acheter des équipements pour le commerce Multi-services "Le Guibra", il est nécessaire d'ouvrir un crédit au compte Matériel, pour un montant de 2 500 €.

Ce crédit sera pris sur le programme des travaux.

Après délibération, le conseil municipal accepte, par 14 voix pour et 1 abstention, l'autorisation spéciale de crédit n° 1, évoquée ci-dessus.

Infos communales Infos communales Infos communales Infos communales

Plan communal de sauvegarde : appel à la réserve civile

La commune de Saint-Sulpice-la-Forêt est en cours d'élaboration de son plan de sauvegarde.

Celui-ci prévoit une organisation communale permettant de gérer un évènement majeur qui surviendrait sur son territoire.

Dans ce cadre, la municipalité souhaite identifier les personnes susceptibles de faire partie de la réserve civile.

Cette réserve a pour rôle de seconder le poste de commandement représenté par les élus, le personnel de la mairie, les sapeurs pompiers et la Préfecture, pour assurer le ravitaillement, la logistique ...

Si vous êtes intéressé(e), merci de vous faire connaître à la mairie au 02 99 66 23 63.

Course d'orientation du dimanche 9 septembre dernier

Une fois encore c'est une initiative citoyenne de trois Sulpiciens, pour le bien vivre ensemble, qui a permis ce rassemblement.

Une fois encore c'est une initiative citoyenne de trois Sulpiciens, pour le bien vivre ensemble, qui a permis ce rassemblement. Le projet a emporté l'adhésion des Sulpiciens et d'autres personnes des communes avoisinantes, le total des participants ayant dépassé et de loin les objectifs, puisqu'il y a eu 176 inscrits.

Cette manifestation a aussi engendré une coopération avec le CPE, le Centre de loisirs, le Club Rennais de Course d'Orientation (CRCO), l'US Foot Illet-Forêt et l'ASC qui tous ont participé à la mise en œuvre de cette journée.

Le beau temps était de la partie, pour beaucoup d'entre nous, cela fut la découverte de cette activité qui est aussi un sport de plus en plus connu alliant activités physique et cérébrale. Chacun y est allé à son rythme, puisque le plus rapide a fait le grand parcours (d'environ 7kms et 23 balises d'orientation/questions) en 1h15, alors que bon nombre de familles ont terminé tranquillement au delà des 2h15. *Il faut dire que le plus jeune de tous ces vaillants sportifs avait 6 ans.*

Le principe des questions, ayant trait principalement à l'histoire, la faune et autres curiosités de la commune, a permis à certains de gagner 1mn par bonne réponse tout en nous instruisant sur notre commune. Voir tout le monde enthousiaste fait plaisir et peut-être y aura-t-il un nouveau projet pour la rentrée prochaine ?

Nous remercions notre supermarché SUPER U pour sa participation, ainsi que tous les bénévoles qui se sont réunis pour cette journée, et nous en profitons pour vous rappeler que si vous avez une idée, n'hésitez pas à venir nous en faire part, c'est plus facile à plusieurs. ... *La preuve...*

À l'année prochaine.



Conférence : Le sport fait son show

"l'Odyssée des sports de l'Antiquité à aujourd'hui"

Conférence animée par Arnaud Mennesson et organisée par l'association des parents d'élèves.

Samedi 15 décembre à 20h à la salle polyvalente

L'association des parents d'élèves recherche des bénévoles pour animer un atelier lecture destiné aux enfants de l'école, un jour par semaine de 13h20 à 13h50. Si vous êtes intéressés, merci de contacter **Laurence Lemarchand** au 02 99 66 21 76.

Journée d'appel de préparation à la défense

Filles et garçons nés en octobre, novembre, décembre 1996 : vous devez vous faire recenser à la mairie dans le mois de votre seizième anniversaire. La mairie vous délivre alors une attestation de recensement. Ce certificat est obligatoire pour s'inscrire aux examens tels que le BEP, le Baccalauréat ou le permis de conduire moto ou auto. *Vous munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.*



MAIRIE

3 rue de l'Abbaye
35250 Saint-Sulpice-la-Forêt

02 99 66 23 63

Fax. 02 99 45 12 25

Contact :
saint-sulpice-la-foret-mairie@wanadoo.fr

Site Internet :
www.saint-sulpice-la-foret.fr

OUVERTURE AU PUBLIC
le lundi de 14h à 19h
du mardi au samedi de 9h à 12h

**Le maire et les adjoints
reçoivent sur rendez-vous.**

SERVICES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

École maternelle et primaire
5 route de Saint-Denis
02 99 66 23 54

Garderie municipale
02 99 66 22 60/06 87 34 86 11

ALSH (mercredi) **02 99 66 22 60**

Espace jeunes

Jean-Marc Feunteun **06 32 89 93 03**
Jean-Marc.FEUNTEUN@ufcv.fr

LA POSTE

Horaires de levée de la boîte
aux lettres (place de la mairie)
À 9h le **lundi** et à 10h
du **mardi** au **samedi**.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- le **mardi** pour les déchets non recyclables,
- le **vendredi** pour les déchets recyclables (sacs jaunes).

Lorsqu'une semaine **comprend un jour férié**, toutes les collectes de la semaine à partir du jour férié sont décalées au lendemain du jour normal de collecte, à l'heure habituelle.

Plate-forme des déchets verts de Saint Sulpice-la-Forêt

Horaires d'hiver Jusqu'au 31 mars

- lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h
- samedi de 14h à 17h

Déchèteries les plus proches

Thorigné-Fouillard

- lundi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- mercredi de 14h à 17h

Betton La Noë Huet

- lundi et vendredi de 14h à 17h
- mardi de 9h à 12h
- mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Décès

- Le 5 juin **Jean-Claude Lotton**, 65 ans, .
- Le 1^{er} août **Paulette Gendrot** née Trubert, 88 ans.
- Le 21 septembre **Christiane Weisser**, née Belier, 79 ans.

Demandes préalables

- M. Montaudoin Rémi et Mlle Plantard Aurélie *Restauration d'une grange* Maison Neuve,
- M. Salmon Philippe *Remplacement d'une clôture* 15 résidence "La Chesnais",
- M. Brémont Pierre *Pose de 2 fenêtres de toit et changement de la porte d'entrée* 2, chemin de la Roulette,
- M. Bonenfant Mathieu *4 fenêtres d'aération dans le sous-sol* 5 rue des 3 Pignons,
- M. Grignard Ronan *Abri sur terrasse existante* 35 rue des 3 Pignons,
- M. Chatelais Roger *Ravalement* 13 rue Naise,
- M. Mahé Fabrice *Pose fenêtre de toit* 25 rue de la Chesnais,
- M. Boissonnade Gaëtan, *Lavage des façades et toitures + peinture des toitures*, 16 rue des croissettes,
- Joël Le Cloerec *Renouvellement d'une clôture grillagée verte* 6 rue de la Chesnais,
- Mairie de Saint-Sulpice-la-Forêt *Remplacement d'un escalier en pignon Est de la salle polyvalente*

Permis de construire

- M. Chichin Xavier *Construction neuve Local professionnel et logement* Zone artisanale
- M. Clipet Fabrice *Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine* Les Landes St Denis,
- M. Boissonnade Gaëtan *Construction d'une maison individuelle* 4 Le Clos de la Ransonnière,
- M. Davy Arnaud *Extension d'une maison individuelle* 2 Allée des Oliviers.



Inscriptions sur les listes électorales

Pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune, vous avez jusqu'au 31 décembre 2012. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Fermeture de la mairie

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé le **lundi 24 décembre** et sera ouvert jusqu'à 16h30 le **lundi 31 décembre**.

Agenda

Lorsque cela n'est pas indiqué, la manifestation a lieu à la salle polyvalente

commémoration 11 novembre UNC
Samedi 10 novembre

Soirée théâtre ASC
Samedi 17 novembre

Repas annuel CCAS
Dimanche 2 décembre

Goûter US ILLET FORÊT
Mercredi 5 décembre

Cérémonie du 5 décembre UNC
Samedi 8 décembre

Marché de Noël CPE
Vendredi 14 décembre École

Bûche de Noël CLUB MAIN DANS LA MAIN
Mardi 18 décembre

Spectacle musical EMI
Vendredi 21 décembre

Réveillon COMITÉ DES FÊTES
Lundi 31 décembre Salle 3

Vœux du Maire MAIRIE
Vendredi 11 janvier

Réunion COMITÉ DES FÊTES
Vendredi 11 janvier Salle 3

Assemblée générale
+ Galette des Rois CLUB MAIN DANS LA MAIN
Mardi 15 janvier

Assemblée générale UNC
Samedi 26 janvier

Soirée choucroute US ILLET FORÊT
Samedi 2 février

Soirée UT DE LA FORÊT
Samedi 9 février

Braderie ski UFCV / JEUNES
Samedi 16 février

Braderie puériculture RUE DES BAMBINS
Dimanche 10 mars

Santé Numéros utiles

■ **Kinésithérapeute**
Julien Lehuger
02 99 66 20 67 ou **02 99 66 21 60**
Cabinet situé à l'atelier du Tronchay.

■ **Infirmière**
Sylvie Jouanjan-Prigent
02 99 66 23 47
Atelier du Tronchay



Saint-Sulpice-la-Forêt

Prochaine parution **janvier 2013**